



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2023 (18h30)  
SALLE MONTGOLFIER-HOTEL DE VILLE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
Présents	:	22
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	16/06/2023
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Patrick SAIGNE

Etaient présents : Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Nadège COUZON, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Claudie COSTE), Jérôme DOZANCE (pouvoir à François CHAUVIN), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Edith MANTELIN (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

**CM-2023-116 - POLITIQUE DE LA VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE -  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MOBILITE 07-26 POUR LA  
(RE)MISE EN SELLE ET POUR LA SENSIBILISATION A LA PRATIQUE DU VELO  
EN VILLE**

***Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN***

L'association Mobilité 07-26 souhaite élargir ses projets sur le secteur d'Annonay en proposant une action qui cible en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Cette action intitulée (Re)mise en selle et sensibilisation à la pratique du vélo en ville, s'inscrit pleinement dans le développement de la mobilité douce.

Elle a pour principaux objectifs :

- L'apprentissage du vélo,
- L'entretien et la petite réparation,
- L'initiation à une activité physique au quotidien via la mobilité douce,
- Retrouver la confiance en soi afin de mettre en œuvre de nouveau projet,
- Favoriser la mixité sociale et sortir de l'isolement.

Cette action vise à développer l'autonomie des habitants des QPV principalement, via l'utilisation du vélo pour les déplacements du quotidien. Elle cible avant tout les adultes de 18 à 85 ans, et en particulier les femmes.

Le déroulement se fera par petits groupes de 7 personnes maximum à chaque séance. Pour des questions d'assurance, les bénéficiaires devront adhérer à l'association Mobilité 07 – 26 (5€ par an), et verser une participation (de 3 à 20€ par séance en fonction du quotient familial).

Plusieurs partenaires du territoire sont associés à ce projet : le Centre national d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'association Mission locale Nord-Ardèche, la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, les centres sociaux d'Annonay, ainsi que les habitants des quartiers avec lesquels l'association a déjà travaillé.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

**VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**VU** les statuts de l'association,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 juin 2023

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 1 500€ à l'association MOBILITES 07 26.

**DECIDE** le versement de ladite subvention exceptionnelle à l'association MOBILITES 07 26 en une seule fois, dès rendu exécutoire de la délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 26/06/23

Publié le : 30/06/23

Transmis en sous-préfecture le : 27/06/23

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230622-42458-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET



# ASSOCIATIONS

  
N°12156\*06

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1*

*Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** .....  
Direction/Service .....
- Conseil départemental** .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** Annonay .....  
Direction/Service .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Mobilité 07-26.....  
.....

Sigle de l'association : ..... Site web: <http://www.plateformemobilite-ra.fr>.....

1.2 Numéro Siret : 43452370000053

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : **W072000131**  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date  
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 15 rue du Travail, espace ADEN.....

Code postal : 07400..... Commune : Le Teil.....

Commune déléguée le cas échéant : .....

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Commune déléguée le cas échéant : .....

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : VNEY..... Prénom : Philippe.....

Fonction : Président.....

Téléphone : 04 75 49 29 40..... Courriel : direction@mobilite07-26.fr.....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Vigouroux..... Prénom : Marie-Sara.....

Fonction : Coordinatrice et animatrice vélo.....

Téléphone : 06 38 11 77 66..... Courriel : at.velo07@mobilite07-26.fr.....

## 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéfice-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Auto-école insertion Pierrelatte

Auto-école Insertion Le Teil

Auto-école Insertion Aubenas

Auto-école Insertion Crest

attribué par

Préfecture de la Drôme

Préfecture de l'Ardèche

Préfecture de l'Ardèche

Préfecture de la Drôme

en date du :

26/06/2017

16/05/2019

16/05/2019

03/07/2020

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui  non

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 2023 ou exercice du au

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	59 288	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	246 336
Achats matières et fournitures	11 788	73 - Concours publics	
Autres fournitures	12 550	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	787 174
Prestations de service	34 950	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	900
61 - Services extérieurs	180 920		
Locations	65 040		
Entretien et réparation	48 652		
Assurance	54 062	Conseil-s Régional(aux) :	201 025
Documentation	1500	AUVERGNE RHONE ALPES	201 025
Crédit Bail	11 666		
62 - Autres services extérieurs	51 084	Conseil-s Départemental (aux) :	406 700
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17 562	DROME 26	111 580
Publicité, publication	1 148	ARDECHE 07	295 120
Déplacements, missions	20 839	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	11 535	CV LE TEIL	6000
63 - Impôts et taxes	18 336	MAIRIES	2500
Impôts et taxes sur rémunération	16 826	POLITIQUE DE LA VILLE ANNONAY	2500
Autres impôts et taxes	15 10	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	7500
64 - Charges de personnel	728 380	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	158 049
Rémunération des personnels	723 101	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	5279	Aides privées (fondation)	2000
65 - Autres charges de gestion courante	3099	75 - Autres produits de gestion courante	11 475
Bénévolat	3099	756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	2717	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	1200
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	45 537	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	43 176
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	1089 361	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	1 089 361
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>3</sup>

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	0	TOTAL DONT CVN	0

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Mob'in AURA et National, Fédération des usagers à Bicyclette (FUB)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?  
MJC Annecy, Syndicat, CCAS, ACOR, Louot, Joule, Espoir, Ancie, Ecate, Aue, AFB, Alme, Tremplin, CEFORA, CSC St Agne, Pouzin, Villeneuve, ST Rambert d'Albon

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles :	
Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	10
Nombre de volontaires :	
Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	
Nombre total de salariés :	21
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	16
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	
Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	360

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui**Intitulé :**

(Re)mise en selle et sensibilisation à la pratique du vélo en ville

**Objectifs :**

L'apprentissage du vélo, de l'entretien et de la petite réparation à travers le développement de compétences (équilibre, trajectoire, orientation).

Initier une activité physique au quotidien via la mobilité douce.

Retrouver confiance en soi afin de pouvoir mettre en œuvre de nouveau projet

Favoriser la mixité sociale et sortir de l'isolement

**Description :**

L'action vise à l'autonomie dans les déplacements pour les habitants des QPV, en particulier les femmes. Le climat actuel, tant à développer l'utilisation de mobilité douce et la pratique du vélo dans les quartiers et au quotidien. Nous comptons réaliser 8 séances d'1h30, avec pratique du vélo, petit entretien et réparation. Nous souhaitons aider les habitants à retrouver confiance en eux et les sensibiliser à la mobilité douce, vaincre leurs peurs et se rendre compte qu'ils/elles sont capables de beaucoup de chose.

Nous associons plusieurs partenaires du territoire pour réaliser le projet (CIDFF, Mission locale, Agglomération, centres sociaux) mais également les habitants avec qui nous avons déjà travaillés. Car, le bouche à oreille et la démonstration est un des leviers prioritaires pour faire participer les habitants au projet. Lors de la 1ère séance, nous convierons les habitants à venir observer s'ils/elles le souhaitent comment ce déroule une séance, poser des questions et pouvoir participer aux prochaines.

Nous avons différentes étapes et souhaiterions démarrer l'action au plus tôt (printemps 2023) afin de pouvoir finir la 1ère partie avant l'été 2023 et si possible (au vu d'autres financements) pouvoir réitérer l'action en septembre sur le territoire d'Annonay.

Nous pensons réaliser notre atelier au Parc de Déomas, qui est un lieu agréable et intéressant pour la pratique du vélo. De plus, il se situe près du quartier du Zodiaque, qui est notre cible principale.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Notre action est ouverte en priorité aux habitants des QPV mais afin d'encourager la mixité sociale, d'autres habitants du territoire peuvent participer. N'ayant jamais appris à faire du vélo ou nécessitant de se remettre en selle, reprendre confiance. L'action est sans distinction de sexe, genre etc, entre 18 et 85 ans (en fonction de l'état de santé). Un maximum de 7 personnes à chaque séance (pour un meilleur encadrement et apprentissage). Pour des mesures d'assurances, les bénéficiaires devront adhérer à Mobilité 07-26 (5€/an) et nous prévoyons de les faire participer en fonction du quotient familial (3€ à 20€/séance)

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

**Territoire :**

QPV Annonay  
Quartier Le Zodiaque

**Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :**

1 coordinatrice et animatrice vélo

Des partenaires du territoires

Matériels : 1 vélo, casque et gilet par bénéficiaire, des supports pédagogique et de communication. Du matériel d'entretien et réparation de vélo.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié	1	
dont en CDI	1	
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non      Si oui, combien (en ETPT) :

**Date ou période de réalisation :** du (le) 6/3/23    au 31/12/23

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Nombre de personnes accompagnées dont habitant QPV

Typologie du public

Type de compétences acquises (vélo, entretien, réparation)

Évaluation du niveau à l'entrée et à la sortie

Fréquence d'utilisation du vélo après l'action

Impact sur le parcours mobilité, insertion, sportif

Nombre de personnes se rapprochant de l'agglomération, état etc. pour les aides à l'achat (vélo musculaire ou vélo à assistance électrique)

Connaissances des équipements obligatoires avant/après l'action

Connaissances et compréhension des ateliers thématiques (gonflage pneu, serrage freins, etc.)

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2023 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	201
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	4000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	41		
Locations			
Entretien et réparation	21		
Assurance	20	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	2200	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		DTAS	1500
Publicité, publication	30		
Déplacements, missions	2170	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	2500
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	2000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	40
		756. Cotisations	40
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	4241	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	4241

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup>

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	4241	TOTAL DONT CVN	4241

La subvention sollicitée de 2500 €, objet de la présente demande représente 58 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

# DEMANDE D'EQUIPEMENTS

**Date de la demande :**

<input type="checkbox"/> Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation		<input type="checkbox"/> Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée	
Date de la manifestation :		Date de début :	
Titre - nom de la manifestation :		Date de fin :	
Descriptif sommaire de la manifestation :		Qualification du besoin / projet concerné par la demande :	
Nombre de personnes attendues :		Nombre de bénéficiaires :	
Horaire de la manifestation : <u>Début :</u> h <u>Fin :</u> h			
<u>Site, lieu ou équipement :</u>  Parc, jardin : Voie publique (allée, place, square, etc.) : Stade (préciser) : Salle, gymnase : Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :  Autre : urnes, isoloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :		<u>Matériel :</u>	
		Sonorisation, micro, pied	
		Vidéoprojecteur, écran	
		Projecteurs, éclairage	
		Stand-Barnum 3x3m	
		Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
		Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
		Chaises	
		Tables, tréteaux	
		Bancs	
Grilles, panneaux et supports d'exposition			
Barrières de chantiers, de police ("Vauban")			
Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)			
Livraison ou installation conforme le :			
Etat des lieux sortant le :			
Commentaires état matériel :			
SECURITE	<u>Partie réservée à la collectivité</u>		
Présence/ronde police souhaitée : de      h      à      h			
Gardiennage :			

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ARSAC Sarah .....

représentant(e) légal(e) de l'association Mobilité 07-26

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
  - que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
  - exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
  - que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
  - que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup>

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 2500 € au titre de l'année ou exercice 2023  
€ au titre de l'année ou exercice  
€ au titre de l'année ou exercice  
€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 17/03/2013 à Le Teil

### Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**